



COLLECTE DES DÉCHETS : MODIFICATIONS EN 2025 !

La collecte en porte-à-porte prend fin le mardi 14 janvier 2025 inclus : les habitants concernés devront ensuite, dès le mercredi 15 janvier 2025, apporter leurs ordures ménagères dans l'un des trois points d'apport volontaire qui sont accessibles 7j/7 et 24h/24.

Loire Forez-Agglomération, en collaboration avec la commune, a mis en place trois Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les résidents de l'hyper centre qui habitent dans une des voies ci-après : avenue Charles de Gaulle (n° 1 et 3), rue des Écoles (côté impair), impasse Basset, impasse de l'Église (n°4), impasse Sainte Catherine, place des Combattants, place des Minimes, place des Remparts, place des Terreaux, place du Docteur Villard, place Sainte Catherine, rue Aristide-Briand (côté impair), rue Charles de Mazenod (côté pair), rue de la Libération, rue de la Paix (côté pair), rue de l'Abbé Levet, rue de l'église, rue du Fond du Sac, rue Porte Gaillard, rue Valentine. Cf. ci-joint, le plan en annexe.

Après la collecte du mardi 14 janvier 2025, les équipes de Loire Forez-Agglomération récupéreront l'ensemble des bacs gris et jaunes de l'hyper centre uniquement.

Courant 2025, chaque foyer de l'hyper centre recevra un badge personnel permettant l'ouverture de la borne gris (PAV ordures ménagères). Chaque dépôt sera ainsi comptabilisé.

Les PAV sont implantés rue Aristide-Briand (vers le carrefour Vassel), place du docteur Villard (vers le restaurant La Croisée), rue Charles De Gaulle (vers le bureau de tabac le Pari).

• COLLECTE EN PORTE-A-PORTE HORS HYPER-CENTRE : LES CHANGEMENTS !

A compter de février 2025, il faudra utiliser le nouveau bac gris distribué par Loire Forez-Agglomération, selon les modalités de collectes suivantes :

Mardis des semaines A : collecte des bacs « pucés » gris
Mardis des semaines B : collecte des bacs « jaunes »

Cf. ci-joint le calendrier 2025.

• QUE FAIRE DE SON ANCIEN BAC GRIS (HABITANTS HORS HYPER CENTRE) ?

Chaque habitant sera libre de le restituer ou de le réutiliser pour un autre usage. Les habitants qui ne souhaitent pas garder leur ancien bac gris auront la possibilité de le rapporter lors d'une permanence "déchets" organisée par Loire Forez-Agglomération. Néanmoins, l'ancien bac pourra aussi être réemployé pour devenir, par exemple, une solution de récupération d'eau, de rangement d'outils de jardin ou un bac tampon en cas de production exceptionnelle de déchets.

INFOS COMPLÉMENTAIRES : 2025 est une année test. A partir de 2026, chaque levée du bac « pucé » gris sera comptabilisé.

• COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

La collecte se fera désormais le VENDREDI au lieu du JEUDI.

Prochaine collecte : **vendredi 7 février 2025**

**En 2025, le mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
reste identique à celui de 2024.**

📣 Pour toute question sur la collecte des déchets, il vous faut contacter le « service déchets » de Loire Forez-Agglomération : Tél. : 04 26 54 70 50 – Mail : dechets@loireforez.fr